



[Visualiser la page source de l'article](#)

La CNSA et ses propositions

La Chambre nationale des Services d'ambulances formule une vingtaine de propositions dans son plaidoyer 2023/2024, notamment :

- ❑ la généralisation des coordonnateurs ambulanciers H24 placés sous la responsabilité de l'ATSU (association de transports sanitaires).
- ❑ la facilitation de circulation des véhicules sanitaires.
- ❑ le financement de la plus-value du service rendu et de la contrainte à l'instar des autres professions de santé.
- ❑ la reconnaissance du statut d'assistant de téléconsultation.
- ❑ la mobilisation dans le cadre de l'hospitalisation à domicile.
- ❑ faire de l'ambulancier un acteur essentiel du bien-vieillir.
- ❑ développer des prises en charge spécialisées pour répondre aux besoins de la population.
- ❑ optimiser l'organisation entre les établissements de santé et les ambulanciers.
- ❑ augmenter l'offre de formations.
- ❑ abaisser l'âge légal d'entrée dans la formation à 18 ans en assortissant la mesure de garanties.
- ❑ supprimer la taxe sur les salaires pour limiter le coût du travail et son impact sur les comptes sociaux.
- ❑ en finir avec la taxe sur les carburants.
- ❑ indexer le tarif kilométrique sur l'inflation et sur le prix des énergies.
- ❑ maintenir l'exonération des entreprises du transport sanitaire du "versement mobilité".
- ❑ créer une gouvernance au niveau national, directement rattachée au secrétariat général du ministère de la Santé.